

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 20016

Numéro SIREN : 410 408 959

Nom ou dénomination : AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2021 sous le numéro de dépôt 13084

Auchan Retail International

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG SA
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris-La-Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
Auchan Retail International
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59170 CROIX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Auchan Retail International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Valorisation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 4 516 492 milliers euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3 « Participations et autres titres immobilisés » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense le 23 mars 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



François Jaumain

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Signature
numérique de
Herve Chopin
Date : 2021.03.23
16:59:40 +01'00'

Hervé Chopin

COMPTES ANNUELS

Société : AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 59170 CROIX

Date de clôture : 31/12/2020

COMPTES ANNUELS	1
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat.....	6
Compte de résultat (suite).....	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	8
Société : AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	8
1. Faits caractéristiques	9
1.1. Évènements principaux de l'exercice.....	9
1.2. Évènements postérieurs à la clôture.....	9
2. Règles et méthodes comptables	10
2.1. Immobilisations incorporelles.....	10
2.2. Immobilisations corporelles	10
2.3. Participations et autres titres immobilisés	11
2.4. Créances et dettes	11
2.5. Provisions pour risques et charges.....	11
2.6. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme	11
2.7. Instruments financiers	12
2.8. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel	12
2.9. Impôt sur les bénéfices.....	12
3. Changements de méthode	13
4. Notes sur le bilan	14
4.1. Immobilisations.....	14
4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	14
4.1.2. Etat des amortissements.....	14
4.1.3. Immobilisations financières	14
4.2. Tableau des filiales et participations	15
4.3. Créances et dettes	16
4.4. Disponibilités	16
4.5. Fonds propres	16
4.5.1 Capital social	16
4.5.2 Variation des fonds propres	16
4.6. Provisions.....	17
4.7. Plans d'attribution gratuite d'actions	18
4.8. Détail des charges à payer et produits à recevoir	19
4.9. Comptes de régularisation.....	20
4.10.Écarts de conversion	20
5. Notes sur le compte de résultat.....	21
5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation.....	21
5.2. Analyse du résultat financier.....	21
5.3. Analyse du résultat exceptionnel	21

5.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	21
5.5. Effectifs	21
5.6. Impôt sur les bénéfices.....	22
6. Notes complémentaires.....	23
6.1. Transactions avec les parties liées	23
6.2. Engagements hors bilan.....	23
6.2.1. Engagements donnés et reçus.....	23
6.2.2. Échéancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts	23
6.2.3. Risque de change	23
6.2.4. Juste valeur des instruments financiers.....	25
6.3. Fiscalité différée	25
6.4. Société établissant des comptes consolidés.....	25

Bilan actif

BILAN-ACTIF (en milliers d'euros)	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	30 337	26 506	3 831	3 831
Fonds commercial	463 886	463 868	18	18
Autres immobilisations incorporelles	6 709	6 618	91	158
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	500 932	496 992	3 940	4 007
Terrains				
Constructions	978	206	772	826
Installations techniques, matériel	361	127	234	284
Autres immobilisations corporelles	1 973	943	1 030	483
Immobilisations en cours	155		155	170
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	3 467	1 276	2 191	1 763
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	5 799 538	1 283 046	4 516 492	6 697 939
Créances rattachées à des participations	2 468 494		2 468 494	2 454 925
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	685		685	1 090
TOTAL immobilisations financières	8 268 717	1 283 046	6 985 671	9 153 954
Total Actif Immobilisé (II)	8 773 117	1 781 315	6 991 802	9 159 725
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	212		212	7
Clients et comptes rattachés	2 748	331	2 417	1 987
Autres créances	1 088 454	6 161	1 082 293	337 668
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	1 091 202	6 492	1 084 710	339 655
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités	28 434		28 434	616
TOTAL Disponibilités	28 434	0	28 434	616
Instruments de trésorerie	43 759		43 759	28 192
Charges constatées d'avance	41		41	281
TOTAL Actif circulant (III)	1 163 648	6 492	1 157 156	368 750
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)	104 616		104 616	20 063
Total Général (I à VI)	10 041 380	1 787 806	8 253 574	9 548 538

Bilan passif

BILAN-PASSIF (en milliers d'euros)	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 1 038 052))	1 038 052	1 038 052
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	1 997 239	1 997 239
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	103 341	103 341
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	4 464 637	4 464 637
TOTAL Réserves	4 567 978	4 567 978
Report à nouveau	-894 290	-1 285
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 013 825	-893 005
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	570	3 465
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	7 723 374	6 712 443
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	5 128	20 356
Provisions pour charges	7 057	717
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	12 185	21 073
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	774	224
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	341 703	2 717 918
TOTAL Dettes financières	342 477	2 718 142
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 751	9 404
Dettes fiscales et sociales	10 582	15 555
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	107	20
Autres dettes	41 681	41 639
TOTAL Dettes d'exploitation	64 121	66 618
Instruments de trésorerie	10 766	12 011
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	417 364	2 796 771
Ecart de conversion passif (V)	100 651	18 251
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	8 253 574	9 548 538

Compte de résultat

Compte de résultat (en milliers d'euros)		Exercice N			Exercice N-1
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services		50 261		50 261	49 575
Chiffres d'affaires nets		50 261		50 261	49 575
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				685	2 079
Autres produits				62 458	73 413
Total des produits d'exploitation (I)				113 403	125 066
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				1	1
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes				56 066	51 891
Impôts, taxes et versements assimilés				2 211	2 253
Salaires et traitements				32 207	44 119
Charges sociales				12 837	16 615
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	1 142	1 034	
		Dotations aux provisions		26 437	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	5 983	466	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	8 014	2 271	
Autres charges				29 161	30 482
Total des charges d'exploitation (II)				147 622	175 569
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				-34 219	-50 502
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				7	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				16 876	8 134
Produits financiers de participations				1 058 173	306 629
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés				16 665	23 749
Reprises sur provisions et transferts de charges				65 414	85 010
Différences positives de change				48 141	78 297
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)				1 188 393	493 685
Dotations financières aux amortissements et provisions				686 440	458 190
Intérêts et charges assimilées				68 279	74 824
Différences négatives de change				52 669	81 250
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)				807 388	614 264
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				381 005	-120 579
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)				329 917	-179 216

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite) (en milliers d'euros)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		12 854
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 422 727	5 200
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 329	1 919
Total des produits exceptionnels (VII)	2 426 057	19 974
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32 003	726 986
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 698 050	5 136
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 135	54
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 731 189	732 176
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	694 868	-712 202
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	605	
Impôts sur les bénéfices (X)	10 356	1 587
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	3 727 861	638 725
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 714 036	1 531 730
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	1 013 825	-893 005

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Société : AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

1.1. Évènements principaux de l'exercice

Auchan Retail International SA, filiale d'Auchan Holding, a une activité de holding pour toutes les sociétés du métier Retail (hypermarchés, supermarchés, proximité et E-commerce) au sein du groupe.

Le 18 octobre 2020, Auchan Retail International a cédé sa participation dans Sun Art Retail à Alibaba. La cession a été effectuée via la cession des titres A-RT Holdings Ltd que détenait Auchan Retail International dégageant une plus-value sur cession de titres de 724,7 M€.

Le portefeuille de titres de participation est passé, en valeur brute, de 7 312 M€ à 5 799,5 M€, soit une diminution de 1 512,5 M€. Cette baisse s'explique essentiellement par :

- La cession des titres Meti pour -0,9 M€ à la société A.E.C.Informatique en janvier 2020.
- L'augmentation de capital de Monicole pour +172 M€ en juillet 2020.
- La cession des titres A-RT Holdings Ltd pour -1 644 M€ en octobre 2020 à la société Alibaba.
- La cession des titres Auchan Magyar à Valhongrie pour - 0,5 M€ en décembre 2020.
- La cession des titres Sogepar pour -3 M€ à Valrusse et Valauchanrus en décembre 2020.
- La réduction de capital de Auchan Roumania pour -36 M€ en décembre 2020.

Le 18 décembre 2020, Auchan Retail International a remboursé par anticipation à Auchan Holding l'emprunt structurel de 2 000 M€ (à échéance 2022 remboursable in fine).

Au 31 décembre 2020, Auchan Retail International prête à ses filiales un encours global de 2 460 M€.

Le 14 janvier 2020, Auchan Retail International annonçait son projet d'entreprise « Auchan 2022 », avec pour ambition l'adaptation de son modèle, de son offre et de son organisation aux nouvelles attentes des consommateurs et des citoyens.

Dans ce cadre, un Plan de Départ Volontaire concernant les salariés des fonctions « siège » et « produits » d'Auchan Retail International, des fonctions « siège » et « produits » d'Auchan Retail France et des services d'appui de l'organisation commerciale territoriale des activités françaises a été présenté aux Instances Représentatives du Personnel, et accepté.

Au 31 décembre 2020, il y a dans les comptes de Auchan Retail International une provision pour 5,4 M€, des charges ont déjà été constatées en frais de personnels et honoraires pour 3,7 M€.

Sur l'exercice 2020, la crise sanitaire déclenchée par la Covid-19 n'a pas eu d'effets significatifs sur l'activité de Auchan Retail International.

1.2. Évènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Fonds commerciaux

Les fonds commerciaux sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les fonds commerciaux issus de la fusion avec ISMS en 2017 ont été totalement amortis.

Logiciels

Les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité estimée à 3 ans. Par exception, sont amortis sur 5 ans, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue.

Dépréciation des immobilisations incorporelles :

Conformément à l'article 214-16 du PCG, la société réalise des tests de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur nette comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée en charges.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition ainsi que les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle (ci-après « composant ») sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Un plan d'amortissement propre à chaque composant est appliqué en fonction du taux ou du mode d'amortissement qui lui sont spécifiques.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses ultérieures relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées comme un actif distinct venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service du bien sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle nulle.

Constructions (gros œuvre) :	40 ans
Étanchéités toitures, assainissements et revêtements de sols :	20 ans
Agencements et aménagements :	6 ans 2/3 à 8 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 8 ans
Matériel de bureau :	3 à 5 ans
Autres immobilisations :	3 à 5 ans

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

Dépréciation des immobilisations corporelles :

Les règles de dépréciation des immobilisations corporelles sont identiques à celles retenues pour les immobilisations incorporelles.

2.3. Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité estimées dans le contexte de la Covid-19.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au coût de revient des titres de participation et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût de revient. Le cas échéant, des provisions sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût de revient.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles exprimées en devises sont valorisées sur la base du taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Lorsque les opérations commerciales font l'objet d'une couverture fixant le cours de la monnaie étrangère, les dettes et les créances sont comptabilisées au cours de clôture et un écart de conversion est constaté au bilan. En contrepartie, les dérivés mis en place dans le cadre de la couverture font également l'objet d'une comptabilisation au bilan.

Les créances qui présentent des risques de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice de leur mise en place.

Les prêts et emprunts en devises faisant l'objet d'une couverture sont valorisés au cours de clôture en contrepartie d'un écart de conversion. Les instruments dérivés utilisés en couverture font l'objet d'une comptabilisation symétrique à l'élément couvert.

2.5. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Les instruments dérivés de taux et change non qualifiés de couverture font l'objet d'une provision pour risques et charges en cas de perte latente sur ces instruments (valeur de marché négative).

2.6. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme

La société externalise la gestion des indemnités de fin de carrière en vue de couvrir ses charges futures par un système d'assurance.

Les engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture en matière de retraites,

d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme en tenant compte des conditions économiques et des perspectives d'évolution de salaires.

A ce titre, l'évaluation des indemnités de départ à la retraite tient compte en particulier des données suivantes :

- des salaires en fin de carrière en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaires projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimée du niveau de retraites ;
- de l'âge de départ en retraite, déterminée en fonction des dispositions applicables dans l'entreprise ;
- des effectifs prévisionnels de retraités, déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et de la table de mortalité TF00/02-TH00/02 avec décalage d'âge ;
- d'un taux d'actualisation nominal de 0.6% ;
- d'un taux de rendement des actifs financiers de 0.6%

Le montant des engagements de retraite figure dans la note sur les engagements hors bilan.

2.7. Instruments financiers

La société utilise des instruments financiers dérivés de taux d'intérêts, principalement swaps et caps. Ces dérivés sont traités en position ouverte isolée.

Les instruments financiers à terme en position ouverte isolée (non utilisés dans le cadre d'opérations de couverture) sont comptabilisés en juste valeur au bilan en contrepartie d'un compte de régularisation « Différence d'évaluation sur instruments de trésorerie » pour les instruments de taux et de change. Ce compte est présenté au bilan dans les rubriques « écart de conversions » actif et passif.

Ces instruments financiers font l'objet d'une provision pour risque en cas de perte latente. Les produits et charges sur instruments financiers dérivés en position ouverte isolée sont comptabilisés en résultat financier.

Les instruments dérivés de change, utilisés dans le cadre de la couverture, visent à limiter les fluctuations des taux de change sur les besoins en devises de la société, les prêts en devise accordés aux filiales étrangères ainsi que sur la couverture du change transactionnel des filiales du Retail. Les principaux instruments de change utilisés pour la couverture des prêts filiales sont les swaps de change et swaps de devise et pour la couverture du change transactionnel, les principaux instruments de change utilisés sont les achats/ventes à terme, les swaps de change et les options de change.

Pour les dérivés de change qualifiés de couverture, le report ou déport des contrats de change à terme ainsi que les primes d'options sont étalés dans le compte de résultat, en résultat financier, sur la durée de la couverture.

Les instruments financiers à terme de change utilisés dans le cadre de la couverture sont comptabilisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat uniquement lorsque cette inscription permet de compenser de manière symétrique les impacts en résultat des éléments couverts. Cela concerne principalement les dérivés de change assurant la couverture du risque de change des prêts filiales libellés en devises étrangères ainsi que les dérivés utilisés dans le cadre de la couverture du risque de change transactionnel des filiales du Retail.

Dans le cadre des couvertures ainsi mises en place, les produits et charges sur instruments financiers dérivés sont comptabilisés en résultat d'exploitation ou financier, selon la nature de l'élément couvert, et viennent en compensation des produits et charges dégagés sur les éléments couverts.

Les instruments financiers à terme sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour leurs montants notionnels, conformément au plan comptable général.

2.8. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant, se rattachant aux activités ordinaires, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.9. Impôt sur les bénéfices

La société est intégrée fiscalement. La société mère (Auchan Holding SA), en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public. Les filiales membres de l'intégration fiscale déterminent et comptabilisent leur charge d'impôt comme si elles étaient imposées séparément, et inscrivent en compte courant leur dette d'impôt envers la société mère.

Les économies d'impôt provenant des sociétés déficitaires sont constatées en résultat par la société tête de groupe de l'intégration fiscale (Auchan Holding SA).

3. Changements de méthode

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	500,9		0,0	0,0	500,9
Immobilisations corporelles	2,9		1,5	0,9	3,5
TOTAL	503,8	0,0	1,5	0,9	504,4

4.1.2. Etat des amortissements

Amortissements (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	470,4		0,1	0,0	470,5
Immobilisations corporelles	1,2		1,0	0,9	1,3
TOTAL	471,6	0,0	1,1	0,9	471,8

4.1.3. Immobilisations financières

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Titres de participations	7 312,1		172,0	1 684,6	5 799,5
Créances rattachées à des participations	2 485,6		1 552,5	1 569,6	2 468,5
Prêts et autres immobilisations	1,1		0	0,4	0,7
TOTAL	9 798,8	0,0	1 724,5	3 254,6	8 268,7

Les prêts et autres immobilisations financières :

- A moins d'un an : 0,7 M€
- A plus d'un an : 0,0 M€

Les créances rattachées à des participations :

- A moins d'un an : 969,8 M€
- A plus d'un an : 1 498,7 M€

4.2. Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)	Capitaux propres hors résultat	% déteni on	Valeurs brutes des titres	Valeurs nettes des titres	Résultat comptable dernier exercice
<u>A/ Plus de 50% du capital</u>					
ARIPAY	-0,5	100,0	0,0	0,0	-1,1
AUCHAN GLOBAL SERVICE	0,5	100,0	0,1	0,1	2,6
AUCHAN MAGYARORSZAG KFT	98,5	98,6	348,1	229,5	18,9
AUCHAN POLSKA	128,8	72,4	292,5	292,5	67,6
AUCHAN PORTUGAL	14,8	98,2	70,0	70,0	1,2
Auchan Retail España	40,1	97,0	265,7	265,7	108,3
AUCHAN RETAIL FRANCE	597,5	98,5	766,1	766,1	3,1
INVESTMENT MESTRE	0,6	100,0	90,9	0,0	-0,1
MONICOLE	1 340	100,0	3 071,5	2 612,0	318,0
NEWCORP	8,8	100,0	13,0	13,0	0,1
ORGANISATION INTRA-GROUPE DES ACHATS	20,7	100,0	69,9	0,0	-22,7
AUCHAN INTERNATIONAL TECHNOLOGY	3,0	100,0	5,0	0,0	-4,4
SENAS	32,8	100,0	53,8	53,8	-3,0
SOGEPAR	711,2	98,8	691,3	152,1	-608,4
<u>B/ Compris entre 5% et 50% du capital</u>					
AUCHAN ROMANIA	111,4	22,4	61,3	61,3	23,5
VALIUZ		13,8	0,3	0,3	

Eu égard au caractère confidentiel des informations relatives au capital social, aux réserves et report à nouveau, aux prêts et avances consenties, aux cautions et avals donnés ainsi qu'au chiffre d'affaires et aux dividendes encaissés, ces informations ne sont pas divulguées.

4.3. Créances et dettes

Etat des créances (en millions d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	A + d'1 an
Créances clients	2,7	2,7	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,5	0,5	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,0	0,0	0,0
Etat et autres collectivités publiques	4,8	4,8	0,0
Groupes et associés	1 025,9	1 025,9	0,0
Débiteurs divers	57,2	57,2	0,0
TOTAL CREANCES	1 091,1	1 091,1	0,0

Etat des dettes (en millions d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes financières	324,8	324,8	0,0	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	11,8	11,8	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	10,6	10,6	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations	0,1	0,1	0,0	0,0
Groupe et associés	16,9	16,9	0,0	0,0
Autres dettes	41,6	41,6	0,0	0,0
TOTAL DES DETTES	405,8	405,8	0,0	0,0

4.4. Disponibilités

(en millions d'euros)	2020	2019
VMP	0,0	0,0
<i>Dont actions propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Banques et dépôts à terme	28,4	0,6
Total au 31 Décembre	28,4	0,6

4.5. Fonds propres

4.5.1 Capital social

	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale (en euro)	Total (en millions d'euros)
Au 1 ^{er} Janvier	51 902 582	20	1 038,1
Augmentation			
Diminution			
Total au 31 Décembre	51 902 582	20	1 038,1

4.5.2 Variation des fonds propres

Les fonds propres passent de 6 712,4 M€ à 7 723,4 M€ soit une variation de 1 010,9 M€
 Cette variation, en millions d'euros, s'analyse comme suit :

Fonds propres au 1^{er} Janvier	6 712,4
* Variation de la prime de fusion	0,0
* Variation des réserves	0,0
* Report à nouveau	-893,0
* Résultat de l'exercice	1 013,8
* Variation des provisions réglementées	-2,9
* Affectation du résultat N-1	
- Dont dividendes	0,0
- Dont dividendes sur actions propres affecté en report à nouveau	
- Dont affectation à la réserve légale	0,0
- Dont affectation aux autres réserves	0,0
- Dont affectation au report à nouveau	893,0
Fonds propres au 31 Décembre	7 723,4

4.6. Provisions

Nature des provisions (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements dérogatoires	3,5	0,4	3,3	0,6
TOTAL (I)	3,5	0,4	3,3	0,6
Provisions pour litige	1,6	1,9	0,0	3,5
Provisions pour amendes et pénalités	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes de change	0,5	0,0	0,5	0,0
Provisions pour pensions ⁽¹⁾	0,0	5,4	0,0	5,4
Provisions pour impôts	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour charges sociales	0,1	0,0	0,0	0,1
Autres provisions pour risques et charges ⁽²⁾	18,9	2,2	17,9	3,2
TOTAL (II)	21,1	9,5	18,4	12,2
- Provisions sur immobilisations corporelles	26,5	0,0	0,0	26,5
- Provisions sur titres de participation ⁽³⁾	614,2	685,7	16,9	1 283,0
- Provisions sur autres immos financières ⁽⁴⁾	30,8	0,0	30,8	0,0
Provisions sur comptes clients	0,5	0,2	0,0	0,7
Autres provisions pour dépréciations ⁽⁵⁾	0,0	5,7	0,0	5,7
TOTAL (III)	672,0	691,6	47,7	1 316,0
TOTAL GENERAL (I + II + III)	696,5	701,5	69,4	1 328,8

⁽¹⁾ La dotation aux provisions est liée au plan de départ volontaire

⁽²⁾ La dotation aux provisions s'explique par :

- provision pour risques et charges d'exploitation : 1,6 M€
- provision pour risques sur dérivés de taux : 0,6 M€

⁽²⁾ La reprise de dotation aux provisions s'explique par :

- reprise de provision pour risques et charges d'exploitation : 0,6 M€
- reprise de provision pour risques sur dérivés de taux : 0,4 M€
- reprise de provision pour risque sur situation nette AIT : 16,9 M€

⁽³⁾ La dotation aux provisions s'explique par :

- provision sur titres Sogepar : 539,2 M€
- provision sur titres Auchan International Technology : 5 M€
- provision sur titres Organisation Intra-groupe des Achats : 20,6 M€
- provision sur titres Monicole : 121 M€

⁽³⁾ La reprise de provisions s'explique par :

- reprise de provision sur titres Auchan Polska : 16,9 M€

⁽⁴⁾ La reprise de dotation aux provisions s'explique par :

- reprise de provision sur prêts accordés au Vietnam suite à l'abandon des créances : 30,8 M€

⁽⁵⁾ La dotation aux provisions s'explique par :

- provision pour dépréciation du compte courant AIT : 1,0 M€
- provision pour dépréciation du compte courant OIA : 4,7 M€

4.7. Plans d'attribution gratuite d'actions

Suivi des plans d'attributions gratuites d'actions :

	Plan 2020/2023	Plan 2020/2023	Plan 2020/2023	Plan 2020/2023	Plan 2020/2021
Application de critères de performance	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Nombre d'actions maximum attribuées en début d'exercice*					
Nombre d'actions maximum attribuées en cours d'exercice	303 068	12 193	7 034	1 903	9 006
Nombre d'actions attribuées annulées ou perdues					
Nombre d'actions attribuées échues					
Nombre d'actions maximum attribuées en fin d'exercice	303 068	12 193	7 034	1 903	9 006
Attribution définitive estimée en fin d'exercice					
Nombre d'actions détenues et affectées					
Nombre d'actions non détenues mais affectées					
Prix d'acquisition des actions (en €)	0,0			0,0	0,0
Coût estimé d'acquisition des actions (en M€)	0,0			0,0	0,0
Coût lors de l'exercice probable de l'option (en M€)	0,0			0,0	0,0
Charge totale estimée en (M€)	0,0			0,0	0,0
Provision comptabilisée au 31/12/2020 (en M€)	0,0			0,0	0,0
Dont charge incombant à AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL au 31/12/2020 (en M€)	0,0			0,0	0,0

* Nombre et prix d'exercice ajustés suite aux distributions de réserves

** Nombre déterminé en fonction des estimations de réalisation des critères de performance

Auchan Retail International ne détient pas d'action propre. Le mode d'alimentation des plans d'AGA (par émission de titres ou rachat d'actions auprès des actionnaires existants) n'étant pas déterminé, aucune provision n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2020-2023 avec conditions de performances (CP1) :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2,5 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 30 novembre 2020, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 21 juin 2023.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 106,63 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales et également fonction de critères de performance individualisés.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2020-2023 avec conditions de performances (CP2) :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2,5 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 30 novembre 2020, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 21 juin 2023.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 106,63 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales et également fonction de critères de performance individualisés.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2020-2023 sans condition de performances :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2,5 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 30 novembre 2020, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 21 juin 2023.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 106,63 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2020-2023 avec conditions de performances (CP3) :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2,5 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 17 décembre 2020, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 21 juin 2023.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 106,63 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales et également fonction de critères de performance individualisés.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2020-2021 sans condition de performances :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 1 an à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 17 décembre 2020, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 18 décembre 2021.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 106,63 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales.

4.8. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer (en millions d'euros)	Montant
Emprunts et dettes financières	0,7
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	11,2
Dettes fiscales et sociales	7,1
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0,1
Autres dettes	
Total	19,1

Produits à recevoir (en millions d'euros)	Montant
Intérêts sur prêts filiales	8,2

Intérêts sur dérivés	0,5
Intérêts sur dépôts à terme	
Divers	2,6
Total	11,3

4.9. Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Honoraires, fournitures de bureau, loyers	0,1
Total	0,1

Produits constatés d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Néant	
Total	0,0

4.10. Écarts de conversion

Postes concernés (en millions d'euros)	Ecart Actif						Ecart Passif
	Total	Compensé par couverture de change			Provision pour risques	Net	
		Ecart passif	Engage- ment	Autres			
Acomptes sur immobilisations							
Prêts	84,6	84,6				0,0	
Autres créances immobilisées							
Créances d'exploitation							
Créances diverses							
Dettes financières							
Dettes d'exploitation							
Dettes sur immobilisations							
Instruments de trésorerie	17,7	16,0			1,7	0,0	100,6
Appel de marge sur dérivés	2,3						
TOTAL	104,6	100,6	0,0	0,0	1,7	0,0	100,6

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2020 est une perte de -34,2 M€, soit une amélioration de 16,3 M€ par rapport à 2019. Cette variation s'explique principalement par :

- Charge de dotation aux provisions pour dépréciation en 2019 de la marque Simply de : +26 M€
- Dépréciation des comptes courants en 2020 (OIA et AIT) pour -5,7 M€
- Provision au 31 décembre 2020 pour le plan de départ volontaire en 2020 -5,4 M€

5.2. Analyse du résultat financier

Le résultat financier de 381 M€ s'améliore par rapport à l'exercice précédent (-121 M€) essentiellement en raison de :

- hausse des provisions pour dépréciations de titres de participation, des prêts et pour autres risques financiers (-248 M€).
- largement compensée par la hausse des dividendes reçus (+746,4 M€)

Le résultat financier hors dividendes et provisions s'améliore de 3,1 M€. Le résultat 2019 comprenait une charge de mali de fusion de 8,5 M€.

(en millions d'euros)	2020	2019
Autres produits financiers	127,0	159,1
Dividendes reçus	996,0	249,6
Dépréciations de titres de participation	-668,9	-325,6
Dépréciations des prêts	30,8	-30,8
Provisions pour autres risques financiers	17,0	-16,8
Autres charges financières	-120,9	-156,1
Total au 31 Décembre	381,0	-120,6

5.3. Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un produit de 694,9 M€. Il s'explique principalement par des :

- plus-value sur cession de titres de participation Sun Art de 724,7 M€
- perte sur abandon de prêts accordés à Auchan Retail Vietnam pour un impact de 31,2 M€.
- perte sur litiges de 1,5 M€
- un résultat positif sur amortissements dérogatoires de 2,9 M€

5.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Eu égard au caractère confidentiel de cette information, les rémunérations ne sont pas divulguées.

5.5. Effectifs

L'effectif moyen passe de 386 en 2019 à 305 en 2020.

Ventilation par catégorie :

- Cadres : 252,90

- Agents de maîtrise : 26,55

- Employés : 24,06

Total effectif moyen (équivalent temps plein) 303,51

5.6. Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt sur les bénéfices	Résultat après impôt
Résultat courant	329,9	2,8	332,7
Résultat exceptionnel	694,9	-13,2	681,7
Participation	-0,6	0,1	-0,6
Résultat comptable	1 024,2	-10,3	1 013,8

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

6. Notes complémentaires

6.1. Transactions avec les parties liées

Il n'y a pas eu de transactions significatives effectuées par la société avec des parties liées qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

6.2. Engagements hors bilan

6.2.1. Engagements donnés et reçus

Cautions données pour un engagement d'une société du groupe : 667 M€.

Dettes assorties de garanties : 78 M€.

Avals et cautions bancaires : 0,7 M€

Engagements de rachats de titres : Néant.

Engagements reçus : Néant.

Lignes de crédit accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre : Néant.

Engagements concernant les indemnités de départ en retraite : 9,3 M€

6.2.2. Échéancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts

Encours moyen (en millions d'euros)	2021	2022	2023	2024	2025
Swaps simples payeur taux fixe	260,8				
Swaps simples payeur taux variable					
Swaptions de taux (option sur swap de taux)					
Achats de caps	20,9				
Achats de collars (achats de caps/ventes de floors)	31,2				
Swaps de devise payeurs taux variable	5,0				
Swaps de devise taux variable/taux variable	121,0	115,1	114,2	87,6	8,1
Total opérations de couverture ⁽¹⁾	126,0	115,1	114,2	87,6	8,1
Total opérations spéculatives	312,9				

⁽¹⁾ Les opérations de couverture ont pour seul objet de réduire l'exposition de la société à l'évolution des taux d'intérêts et de change sur les prêts accordés aux filiales en devise.

6.2.3. Risque de change

Les instruments de change détenus au 31 décembre 2020 ont essentiellement pour objet de couvrir les prêts accordés aux filiales en devise ainsi que les opérations de couverture du risque de change transactionnel des filiales Retail.

Devise (en millions)	Devise	Montant en devise	Montant en EUR
Opérations de couverture des prêts filiales en devise			
Acheteur/ emprunteur :			
- swaps de change et de devise (RUB/EUR)	RUB	37 850	413,8
- swaps de change et de devise (PLN/EUR)	PLN	720	157,9
- swaps de change et de devise (TWD/USD)	TWD	400	11,5
- swaps de change et de devise (USD/EUR)	USD	38	31,3
- swaps de change et de devise (RON/EUR)	RON	510	104,8
- swaps de change et de devise (HUF/EUR)	HUF	44 000	120,9
Position nette sur opérations de couverture des prêts filiales			840,2
Opérations d'intermédiation			
Opérations avec les banques			
- Achat à terme EUR/HUF	HUF	-5 399	-14,8
- Achat à terme EUR/PLN	PLN	-57	-12,5
- Achat à terme EUR/RON	RON	-98	-20,2
- Achat d'option de change Call Spread EUR/PLN	PLN	-120	-26,3
- Achat d'option de change Call EUR/PLN	PLN	-51	-11,3
- Achat d'option de change Call EUR/RON	RON	-54	-11,0
- Achat d'un Tunnel Call EUR/HUF	HUF	-3 092	-8,5
- Achat d'un Tunnel Call EUR/PLN	PLN	-44	-9,7
- Achat d'un terme participatif Call EUR/HUF	HUF	-3 084	-8,5
Opérations avec les filiales			
- Vente à terme EUR/HUF	HUF	5 399	14,8
- Vente à terme EUR/PLN	PLN	57	12,5
- Vente à terme EUR/RON	RON	98	20,2
- Vente d'option de change Call Spread EUR/PLN	PLN	120	26,3
- Vente d'option de change Call EUR/PLN	PLN	51	11,3
- Vente d'option de change Call EUR/RON	RON	54	11,0
- Vente d'un Tunnel Call EUR/HUF	HUF	3 092	8,5
- Vente d'un Tunnel Call EUR/PLN	PLN	44	9,7
- Vente d'un terme participatif Call EUR/HUF	HUF	3 084	8,5
Position nette sur opérations d'intermédiation			0,0
Opérations de couverture du change transactionnel			
Opérations avec les banques			
- Achat à terme USD/EUR	USD	575	468,3
- Vente à terme USD/EUR	USD	-5	-4,2
- Achat d'option de change Call USD/EUR	USD	96	77,9
- Achat à terme NOK/EUR	NOK	83	7,9
- Vente à terme NOK/EUR	NOK	-11	-1,0
Opérations avec les filiales			
- Vente à terme USD/EUR	USD	-570	-464,1
- Vente d'option de change Call USD/EUR	USD	-96	-77,9
- Vente à terme NOK/EUR	NOK	-72	-6,9
Position nette sur opérations de couverture du change transactionnel			0,0

6.2.4. Juste valeur des instruments financiers

Hors ICNE (en millions d'euros)	Couverture	Position ouverte isolée	Total
Instruments dérivés de taux d'intérêt		-1,3	-1,3
Instruments dérivés de change (y compris swaps de devise)	37,5		37,5

6.3. Fiscalité différée

Libellé (en millions d'euros)	31/12/2020
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	0,6
Subventions d'investissement	
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Actif	84,6
Autres charges déduites d'avance	17,7
Plus values à long terme en sursis d'imposition	
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	102,9
Total passif d'impôt futur	29,2
Bases d'allègement de la dette future d'impôt	
Amortissements des logiciels	
Pertes potentielles sur contrat à long terme	
Provisions pour retraites et obligations similaires	
Autres risques et charges provisionnés	
Charges à payer	0,7
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Passif	
Autres produits taxés d'avance	100,7
Déficits reportables fiscalement	65,7
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	167,1
Total actif d'impôt futur	47,5
Situation nette	-18,2

(1) Taux d'impôt : 28,41

Dont taux normal d'impôt sur les sociétés : 27,5

Contribution sociale sur l'impôt : 3,30

6.4. Société établissant des comptes consolidés

Dénomination et siège social
Auchan Holding SA 40, avenue de Flandre 59170 Croix N° Siret : 47618062500479

AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL
Société Anonyme
Capital social : 1.038.051.640 euros
Siège social : Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59170 CROIX
410 408 959 RCS LILLE METROPOLE
(La « Société »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 20 MAI 2021**

**L'AN DEUX MILLE-VINGT-ET-UN
LE VINGT MAI À NEUF HEURES**

[...]

À TITRE ORDINAIRE

[...]

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,

décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 1.013.824.894 € de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------------|---------------|
| - Au poste Report à Nouveau : | 894.290.211 € |
| - Au poste Réserve Légale : | 463.720 € |
| - Au poste Autres Réserves : | 119.070.963 € |

prend acte que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices clos ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende total versé	Revenus distribués	Fraction éligible à l'abattement de 40 %	Fraction non éligible à l'abattement de 40 %
31 décembre 2019	-	-	-	-
31 décembre 2018	-	-	-	-
31 décembre 2017	52.704.136,44	-	0,31 €	52.704.136.13

[...]

Pour extrait certifié conforme
Edgard BONTE
Président du Conseil d'administration

AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL
Société Anonyme
Capital social : 1.038.051.640 euros
Siège social : Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59170 CROIX
410 408 959 RCS LILLE METROPOLE
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2021

Chers actionnaires,

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Vos Commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toute précision et tout renseignement complémentaire qui pourrait vous paraître opportun.

Nous reprenons ci-après les différentes informations prévues par la réglementation applicable.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE
(Art L. 225-100 I. al. 2 et L. 232-1, II du Code de commerce)

Auchan Retail International, filiale d'Auchan Holding, exerce une activité de holding pour toutes les sociétés du métier Retail (hypermarchés, supermarchés, proximité et E-commerce) au sein du groupe.

Le 18 octobre 2020, Auchan Retail International a cédé sa participation dans Sun Art Retail à Alibaba. La cession a été effectuée via la cession des titres A-RT Holdings Ltd que détenait Auchan Retail International dégageant une plus-value sur cession de titres de 724,7 M€.

Le portefeuille de titres de participation est passé, en valeur brute, de 7 312 M€ à 5 799,5 M€, soit une diminution de 1 512,5 M€. Cette baisse s'explique essentiellement par :

- La cession des titres Meti pour -0,9 M€ à la société A.E.C. Informatique en janvier 2020.
- L'augmentation de capital de Monicole pour +172 M€ en juillet 2020.
- La cession des titres A-RT Holdings Ltd pour -1 644 M€ en octobre 2020 à la société Alibaba.
- La cession des titres Auchan Magyar à Valhongrie pour - 0,5 M€ en décembre 2020.
- La cession des titres Sogepar pour -3 M€ à Valrussie et Valauchanrus en décembre 2020.
- La réduction de capital de Auchan Romania pour -36 M€ en décembre 2020.

Le 18 décembre 2020, Auchan Retail International a remboursé par anticipation à Auchan Holding l'emprunt structurel de 2 000 M€ (à échéance 2022, remboursable in fine).

Au 31 décembre 2020, Auchan Retail International prête à ses filiales un encours global de 2 460 M€.

Le 14 janvier 2020, Auchan Retail International annonçait son projet d'entreprise « Auchan 2022 », avec pour ambition l'adaptation de son modèle, de son offre et de son organisation aux nouvelles attentes des consommateurs et des citoyens.

Dans ce cadre, un Plan de Départ Volontaire concernant les salariés des fonctions « siège » et « produits » d'Auchan Retail International, des fonctions « siège » et « produits » d'Auchan Retail France et des services d'appui de l'organisation commerciale territoriale des activités françaises a été présenté aux Instances Représentatives du Personnel, et accepté.

Au 31 décembre 2020, il y a dans les comptes d'Auchan Retail International une provision pour 5,4 M€, des charges ont déjà été constatées en frais de personnels et honoraires pour 3,7 M€.

Sur l'exercice 2020, la crise sanitaire déclenchée par la Covid-19 n'a pas eu d'effets significatifs sur l'activité de Auchan Retail International.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET METHODES D'EVALUATION **(Art L.232-6 du Code de Commerce)**

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS **(Art. L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce)**

Conformément à l'article D 441-6 du Code de commerce, pris en application de l'article L 441-14 dudit Code, nous vous présentons ci-après l'information relative à la décomposition des créances clients et des dettes fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice écoulé :

Echéancier des créances clients au 31/12/2020

Exprimés en K€	Solde Total Clients	Total non échu	Total Echu	Dont échu < ou = à 30 jours	Dont échu > à 30 jours et < ou = à 60 jours	Dont échu > à 60 jours
Nombre de factures	1 121	805	316	11	30	275
Montant total HT des factures	2 344,9	1 755,3	589,6	16,7	10,0	562,9
Montant total HT des ventes	50 260,8					
% par rapport aux ventes HT	4,7	3,5	1,2			1,1

Echéancier des dettes fournisseurs au 31/12/2020

Exprimés en K€	Solde Total Fournisseurs	Total non échu	Total Echu	Dont échu < ou = à 30 jours	Dont échu > à 30 jours et < ou = à 60 jours	Dont échu > à 60 jours
Nombre de factures	40	19	21	7	8	6
Montant total HT des factures	10 805,6	10 319,3	486,3	428,0	3,8	54,5
Montant total HT des achats	56 066,0					
% par rapport aux achats HT	19,3	18,4	0,9	0,8		0,1

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE (Art L. 232-1 du Code de commerce)

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR (Art L.232-1 et R. 225-102 du Code de commerce)

Fort du redressement continu de ses résultats, Auchan Retail International aborde l'année 2021 dans le maintien de la dynamique installée et dans la volonté de donner à chaque pays plus d'autonomie et de responsabilités pour la mise en œuvre de son projet commercial au plus près des attentes des consommateurs. La démarche Renaissance se poursuivra dans tous les pays avec un impact significatif sur le modèle économique. Le projet Auchan 2022 continuera de se déployer, au plus près du local, pour toujours mieux servir les clients, avec une relance prudente de l'investissement.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (Art. L.232-1 du Code de commerce)

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (Art. L. 225-102-2 du Code de commerce)

La Société n'exploite pas d'installation classée susceptible de créer des risques importants pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement.

PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES (Art. L. 464-2, I, al. 5 du Code de commerce)

En application des dispositions de l'article L. 464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas fait l'objet d'injonctions ni de sanctions pécuniaires, pour des pratiques anticoncurrentielles, prononcées par l'Autorité de la concurrence, dont cette dernière a prescrit, à titre de mesure complémentaire, l'insertion dans le présent rapport.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS

ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTRÔLEES (Art L 233-6 et L247-1 et R.225-102 du Code de Commerce)

(en millions d'euros)	Capitaux propres hors résultat	% détention	Résultat comptable dernier exercice	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
<u>A/ Plus de 50% du capital</u>					
Auchan Global Service	0,5	100,00%	2,6	0,1	0,1
Auchan Retail España	40,1	97,00%	108,3	265,7	265,7
SAS OIA	20,7	100,00%	-22,7	69,9	0,0
GIE AIT	3,0	100,00%	-4,4	5,0	0,0
Sogepar	711,2	98,80%	-608,4	691,3	152,1
Auchan Retail France	597,5	98,50%	3,1	766,1	766,1
Auchan Magyarorszag FKT	98,5	98,60%	16,6	348,6	229,5
Monicole	1 440,5	100,00%	159,4	3 071,5	2 612,0
Investment Mestre BV	0,6	100,00%	-0,1	90,9	0,0
Auchan Polska	128,8	72,40%	101,9	292,5	292,5
Auchan Portugal	14,8	98,29%	1,2	70,0	70,0
Senas	32,8	100,00%	-3,0	53,8	53,8
Newcorp	8,8	100,00%	0,1	13,0	13,0
ARIPay	-0,5	100,00%	-1,1	0,0	0,0
<u>B/ Compris entre 5% et 50% du capital</u>					
Auchan Romania	114,4	22,42%	24,5	61,3	61,3
Valiuz		13,78%		0,3	0,3

PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISE DE CONTROLE (Art L. 233-6 du Code de commerce)

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations figure dans l'annexe de la Société conformément à l'article L. 233-15 du Code de commerce.

1. Prises de participations (art. L. 233-6 du Code de commerce)

La Société n'a pris aucune participation visée à l'article L.233-6 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé.

2. Prises de contrôle (art. L. 233-6 du Code de commerce)

La Société n'a pris le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

3. Cessions de participations

Le 19 octobre 2020 la Société a cédé la totalité de la participation indirecte qu'elle détenait dans Sun Art Retail Group Ltd (Hong Kong), via sa participation dans A-RT Retail Holdings Ltd, au groupe Alibaba pour la somme de 2 410,2 M€ (2 831,9 M\$).

4. Succursales *(art. L. 232-1 du Code de commerce)*

Conformément à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société ne détenait aucune succursale au 31 décembre 2020.

PARTICIPATIONS CROISEES ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE **(Art. L.233-3, L.233-29 et R.233-19 du Code de commerce)**

1. Participations croisées *(art. L. 233-29 et art. R. 233-19 du Code de commerce)*

La Société ne détient aucune participation croisée.

2. Régularisation des participations croisées *(art. L. 233-29 et R. 233-19 du Code de commerce)*

En conséquence de ce qui précède, nous vous informons que la Société n'a pas eu à régulariser des participations croisées prohibées par l'article L. 233-29 du Code de commerce.

3. Actions d'autocontrôle *(Art. L.233-3 du Code de commerce)*

Les sociétés détenues par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ne détiennent aucune participation dans notre Société.

III – CAPITAL SOCIAL

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de notre Société est demeuré inchangé, à 1.038.051.640 €, tout au long de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL **(Art L. 225-102 du Code de commerce)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société ne détenaient aucune participation dans le capital social de la Société à la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2020.

RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS **(Art. L. 225-211 du Code de commerce)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a procédé à aucune opération de rachat de ses propres actions au cours de l'exercice écoulé.

IV – RESULTATS ET AFFECTATION

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé, soit la somme de 1.013.824.894 euros, comme suit :

- A l'apurement du Report à Nouveau débiteur : 894.290.211 euros
- Au poste Réserve Légale : 463.720 euros
- Au poste Autres Réserves : 119.070.963 euros
- Total : 1.013.824.894 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices clos ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende total versé	Revenus distribués	Fraction éligible à l'abattement de 40 %	Fraction non éligible à l'abattement de 40 %
31 décembre 2019	-	-	-	-
31 décembre 2018	-	-	-	-
31 décembre 2017	52.704.136,44	-	0,31 €	52.704.136.13

DEPENSES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

(Art 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts)

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons également de bien vouloir approuver les dépenses suivantes, non déductibles fiscalement des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés :

- Amortissement excédentaire des véhicules de location : 131 966 €
- TVTS : 26 248 € (taxe sur les véhicules de tourisme)

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 44.632 €.

Nous vous informons que la Société n'a procédé à aucune réintégration des frais généraux dans les bénéfices imposables (frais non déclarés sur l'état 2068 ou excessifs, ou non engagés dans l'intérêt direct de l'entreprise) conformément aux articles 223 quinquies, 39-5 et 54 quater du C.G.I.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art R.225-102 du Code de commerce)

Le tableau présentant les résultats de la Société au titre des cinq derniers exercices est joint en **Annexe 1** au présent rapport.

V – CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport de vos Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et prendre acte qu'aucune convention relevant de la procédure de contrôle visée audit article n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

VI – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

(Art. L. 225-37-4 1° du Code de commerce)

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société est jointe en **Annexe 2** au présent rapport.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

(Art. L.225-37-4 2° du Code de commerce)

Au cours de l'exercice écoulé, à l'exception des conventions courantes conclues à des conditions normales, aucune convention n'a été conclue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux de la Société ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société et, d'autre part, une société contrôlée par la Société au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

DELEGATIONS EN COURS DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

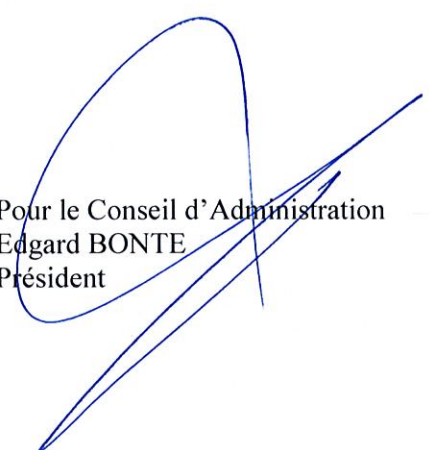
(Art L.225-37-4 3° du Code de commerce)

Est joint en **Annexe 3** au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours accordées par l'Assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

PROPOSITION D'ENVELOPPE ANNUELLE DE REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous aurez à vous prononcer sur le montant de l'enveloppe annuelle de rémunération à répartir entre les membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice en cours. Le Conseil d'administration vous propose de fixer le montant de cette enveloppe à 300.000 €.

Nous espérons que les propositions ci-dessus recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter en faveur des résolutions qui vous sont soumises.



Pour le Conseil d'Administration
Edgard BONTE
Président

ANNEXE 1

RESULTATS DE LA SOCIETE AU TITRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES (Art. R.225-102 du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS (en €)	2016	2017	2018	2019	2020
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	1 033 414 440	1 033 414 440	1 033 414 440	1 038 051 640	1 038 051 640
b) Nombre des actions ordinaires existantes	51 670 722	51 670 722	51 670 722	51 903 582	51 903 582
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	60 680 126	57 939 672	65 328 736	49 574 606	50 260 767
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements	- 122 627 034	1 000 677 445	174 321 749	- 491 855 217	1 658 078 219
c) Impôts sur les bénéfices	3 947 985	11 589 928	446 340	1 586 662	10 355 673
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 311 838	2 250 745	592 744	0	604 823
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 145 957 606	990 608 833	- 1 285 285	- 893 004 926	1 013 824 894
f) Résultat distribué	0	0	0	0	
III - RESULTATS PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	-2,48	19,10	3,35	-9,51	31,73
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	-2,82	19,17	-0,02	-17,21	19,53
c) Dividende attribué à chaque action (brut)	0,00	0,00	0,00	0,0	
IV - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	357	476	495	386	362
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	29 394 182	39 425 305	48 283 988	44 119 207	32 207 248
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	11 531 256	15 772 104	17 404 960	16 615 205	12 837 205

ANNEXE 2

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (Art L.225-37-4 1° du Code de commerce)

Nom du mandataire	Fonction (y compris les fonctions salariées)	Société
Edgard BONTE	Directeur Général et Président du Conseil Administration Administrateur	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA
	Président et membre du Directoire (jusqu'au 13/02/2020) Directeur Général (depuis le 13/02/2020)	AUCHAN HOLDING SA
	Administrateur unique Représentant permanent de la société AUCHAN HOLDING, elle-même Administrateur	AUCHAN INTERNATIONAL TECHNOLOGY GIE
	Représentant permanent de la société AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL, elle-même Président de la société, Président du Conseil d'administration et Administrateur	AUCHAN RETAIL FRANCE SAS
	Représentant permanent de la société AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL, elle-même Président de la société	SOGEPAR SAS
	Représentant permanent de la société AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL, elle-même Président de la société (jusqu'au 03/11/2020)	SOPARALINEA SAS
	Représentant permanent de la société AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL, elle-même Président de la société (jusqu'au 28/12/2020)	SOFINEX SAS
	Président	ORGANISATION INTRA-GROUPE DES ACHATS SAS
	Représentant permanent de la société AUCHAN RETAIL FRANCE, elle-même Président du Conseil d'administration Administrateur	CHRONODRIVE SAS
	Administrateur et Président du Conseil, Directeur Général (jusqu'au 31/07/2020)	IDS INTERNATIONAL DRUGSTORE SRL
	Président du Conseil, Représentant permanent de MONICOLE EXPLOITIEMAATSCHAPPIJ, elle-même Administrateur	RT MART INTERNATIONAL LTD
	Administrateur (jusqu'au 19/10/2020)	A-RT RETAIL HOLDINGS LIMITED
	Administrateur non-exécutif (jusqu'au 19/12/2020)	SUN ART RETAIL GROUP LIMITED
	Président du Conseil d'administration	AUCHAN RUSSIE SARL
	Gérant (jusqu'au 15/07/2020)	ROYAN IMMO SARL
	Administrateur	FOR MAGIC REASONS SA
	Gérant Associé indéfiniment responsable	SCI LA CONRNICHE
	Président	VOLUMIQ SOFTWARE SAS
	Gérant	LE PRINTANIA SARL
	Gérant	VILLA ROSARIENNE SARL
	Gérant Associé indéfiniment responsable	SCI DU CROISE
	Gérant (jusqu'au 15/07/2020)	LEZENNES IMMO SARL
	Liquidateur	VILLA SAINT MICHEL PARC DES PROMENADES SARL
	Gérant (jusqu'au 15/07/2020)	ILE DE FRANCE IMMO SARL
	Administrateur	GREENLAND SA
	Gérant	EMKB SPRL
	Président du conseil d'administration Administrateur	INMOSULNEI SA
Florence TONDU-MELIQUE	Mandataire général de la succursale française	ZURICH INSURANCE PUBLIC LIMITED COMPANY (PLC de droit Irlandais)
	Administrateur	SAVILLS (PLC de droit anglais)
	Administrateur	FRENCH-AMERICAN FOUNDATION – FRANCE (Association Loi 1901)
	Administrateur	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA

Thierry FOSSEUX	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 13/02/2020) Elle-même Membre du Conseil d'administration (depuis le 13/02/2020)	AUCHAN HOLDING SA
	Représentant permanent de la société AUSSPAR, Administrateur de DAMBURG, elle-même Administrateur d'AUSREAL	AUSREAL
	Représentant permanent de la société AUSSPAR	GMP.B
	Gérant	SCI THIPIEDOU
	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur	ADEO SA
	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur	DAMBURG SA
	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA
	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur de DAMBURG, elle-même Administrateur d'AUSREAL	AUSREAL SA
	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur de DAMBURG, elle-même Administrateur d'ASTRID MANAGEMENT	ASTRID MANAGEMENT SA

Bertrand BORE	Administrateur et Président du Conseil d'administration	MOBILIS BANQUE SAS
	Administrateur	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA
	Directeur Général	MOBILIS SAS
	Président	7ID CONSEIL SAS
	Gérant	BOREAL SC
	Membre du Conseil de surveillance	C.D.E. SAS

François POUPARD	Président	ARCOLE SAS
	Gérant	SOCIETE CIVILE PROVIFRAN
	Associé	SCI DE LOYE
	Administrateur	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA

Laurent UBERTI	Président	THE SOCIAL CLIENT SAS
	Gérant - Associé	UBINV SC
	Président	ACTI COURTAGE SASU
	Responsable en France et à l'étranger	SITEL GROUP SA
	Administrateur	SECTION PALOISE RUGBY PRO SA
	Administrateur	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA

Grégory LECOCQ	Administrateur représentant les salariés	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA
-----------------------	--	--------------------------------

ANNEXE 3

DELEGATIONS EN COURS DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Art L225-37-4 3° du Code de commerce)

Date de l'assemblée générale ayant délégué sa compétence	Portée de la délégation	Plafond maximum d'augmentation de capital	Durée de la délégation	Utilisation de la délégation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant